

ATTESTATION DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Je soussigné(e), _____

demeurant à l'adresse suivante : _____

déclare quitter définitivement mon domicile pour m'établir à l'adresse suivante :

Évreux, le ____/____/____

Signature

Article 441-7 du Code Pénal

« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »